



Ottawa, Canada K1A 0G2

Le 23 février 2023

M. Ali Ehsassi, député  
Président  
Comité permanent des affaires étrangères  
et du développement international de la Chambre des communes  
Chambre des communes  
Ottawa (Ontario) K1A 0A6

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 109 du Règlement de la Chambre des communes, j'ai le plaisir de répondre au nom de gouvernement du Canada aux recommandations formulées dans le rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international intitulé « *Surmonter les obstacles pour atteindre l'équité vaccinale mondiale et mettre un terme à la pandémie* » le 24 octobre 2022.

Le Canada a contribué à diriger un effort international rigoureux pour enrayer la pandémie de COVID-19, à remédier à ses effets dévastateurs, à défendre l'équité vaccinale et à renforcer la préparation à de futures pandémies. Le Canada a affecté près de 3,5 milliards de dollars à l'aide internationale en réponse à la pandémie de COVID-19. Au fil de l'évolution de la pandémie de COVID-19, le Canada demeure déterminé à continuer à soutenir les efforts collectifs visant à améliorer l'accès mondial équitable aux vaccins, aux traitements et aux tests diagnostic de la COVID-19 par l'intermédiaire du dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID-19 (Accélérateur ACT) et le mécanisme COVAX.

Le Canada a été l'un des principaux soutiens dans l'ensemble des piliers de l'Accélérateur ACT et est l'un des trois seuls donateurs à fournir sa part du fardeau financier lié à l'Accélérateur ACT en 2021 et en 2022. Le Canada aide les pays dans leurs efforts pour atteindre leurs objectifs nationaux en matière de vaccination grâce à des investissements dans le mécanisme pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 (COVAX), des investissements se chiffrant à 840 millions de dollars jusqu'à maintenant. De plus, il continue à travailler à la réalisation de l'engagement de donner l'équivalent de 200 millions de doses d'ici la fin de 2022. Alors que l'approvisionnement mondial en vaccins s'est stabilisé en 2022 et que les besoins des pays en soutien à la distribution de vaccins se sont accrus, le Canada a augmenté le soutien au déploiement des vaccins et au renforcement des systèmes de santé en vue d'aider les pays à transformer les vaccins en vaccinations et mieux se préparer aux futures crises. Cet effort comprend l'Initiative mondiale pour l'équité vaccinale du Canada (IMEVCan), une réponse de premier plan du Canada pour accroître la distribution de vaccins aux groupes prioritaires, augmenter la demande en vaccins et renforcer les systèmes de santé et augmenter la capacité de production régionale.

.../2

Outre sa réponse à la COVID-19 pour la santé mondiale, le Canada continue de déployer un éventail de solutions à court terme pour améliorer l'immunisation et l'accès aux interventions médicales liées à la COVID-19 à l'échelle mondiale, notamment en remédiant aux contraintes de la chaîne d'approvisionnement et aux restrictions à l'importation dans le cadre de la réponse de l'OMC à la pandémie. Le Canada reconnaît que tous les membres de l'OMC sont unis dans l'objectif commun d'assurer la disponibilité des diagnostics et des traitements de la COVID-19 existants ainsi que de ceux encore en élaboration. Conformément à la décision du Conseil général de l'OMC du 20 décembre 2022 de reporter l'échéance de la décision ministérielle concernant l'Accord sur les ADPIC, le Canada demeure déterminé à participer de manière productive pour veiller à ce que toutes les mesures prises par l'OMC contribuent à cet objectif.

La progression de l'équité vaccinale mondiale nécessite une coordination de l'ensemble des efforts nationaux et internationaux du Canada pour faire progresser la recherche, le développement et la fabrication concernant les pathogènes qui présentent un haut risque de préoccupation à l'échelle mondiale. À cette fin, le Canada reconnaît les avantages d'une industrie nationale de biofabrication solide et résiliente qui contribue aux mesures actuelles et futures de prévention et de préparation en matière de pandémie. Le Canada continuera de mettre de l'avant les objectifs de ses stratégies relatives à la biofabrication et à la propriété intellectuelle pour assurer l'innovation et l'accès à cette innovation dans le cadre de mécanismes adaptés au contexte.

Le gouvernement du Canada profite de l'occasion pour remercier les membres du Comité qui ont travaillé à la préparation de ce rapport. Il salue également leur intérêt continu à l'égard des efforts canadiens pour faire progresser l'accès équitable à des contre-mesures médicales dans le contexte de la pandémie de COVID-19 et le rétablissement, ainsi que dans le cadre des efforts déployés par le Canada pour renforcer les mesures de prévention, de préparation et d'intervention en matière de pandémie en vue des prochaines crises sanitaires mondiales.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



L'honorable Harjit S. Sajjan, C.P., OMM, MSM, CD, député

C.c. : L'honorable Jean-Yves Duclos, C.P., député  
Ministre de la Santé

L'honorable François-Philippe Champagne, C.P., député  
Ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie

Pièces jointes

**Réponse du gouvernement au cinquième rapport du Comité permanent des affaires étrangères et du développement international de la Chambre des communes : « Surmonter les obstacles pour atteindre l'équité vaccinale mondiale et mettre un terme à la pandémie ».**

**Recommandations 1 et 2 : Que le gouvernement du Canada finance davantage les systèmes de santé des pays à faible revenu, où les taux de vaccination sont bas, ainsi que les projets communautaires visant à lutter contre la désinformation et la réticence à la vaccination, et qu'il augmente le financement de son Initiative mondiale pour l'équité vaccinale.**

Réponse : Le gouvernement du Canada accueille les recommandations voulant qu'il finance davantage les systèmes de santé des pays à faible revenu, où les taux de vaccination contre la COVID-19 sont bas, ainsi que les projets communautaires visant à lutter contre la désinformation et la réticence à la vaccination, et qu'il augmente le financement de son Initiative mondiale pour l'équité vaccinale (IMEVCan). Dans le cadre de son intervention mondiale contre la COVID-19, le gouvernement du Canada a engagé une somme de 670 M\$ pour renforcer les systèmes de santé nationaux ainsi que la capacité de vaccination des pays. Par ailleurs, le Canada est le troisième donateur en importance au connecteur permettant la coordination des systèmes de santé et de la riposte de l'Accélérateur ACT, après les États-Unis et l'Allemagne. Plus récemment, le 21 septembre 2022, dans le cadre de ses efforts visant à renforcer les systèmes de santé, le Canada a annoncé un financement supplémentaire de 25 M\$ à l'OMS afin de continuer à soutenir dix pays cibles dans leurs démarches destinées à répondre aux besoins permanents cernés quant à la prestation de services de santé essentiels et au renforcement des soins de santé primaires axés sur l'équité dans le contexte de la riposte à la COVID-19 et du rétablissement subséquent.

Les mesures prises par le Canada pour favoriser l'équité vaccinale et renforcer les systèmes de santé comprennent l'Initiative mondiale pour l'équité vaccinale (IMEVCan), d'une valeur de 275 M\$, ayant pour but d'appuyer la vaccination, la demande et la capacité de production dans 12 pays, dont la plupart sont situés en Afrique. L'IMEVCan fait fond sur l'engagement de longue date du Canada à investir dans les systèmes de santé à l'échelle mondiale et à soutenir ceux-ci. Les programmes sur mesure offerts dans le cadre de l'IMEVCan dans chacun des 12 pays complètent les efforts des partenaires multilatéraux du mécanisme COAX comme Gavi, l'Alliance du vaccin et l'UNICEF ainsi que les programmes bilatéraux de renforcement des systèmes de santé mis sur pied par le Canada. L'initiative ciblera également l'amélioration de l'accès aux vaccins contre la COVID-19 dans les pays en situation de crise humanitaire. Fondé sur l'analyse à l'échelle des pays, IMEVCan a pour but de solidifier les systèmes de santé en renforçant l'intégration de la vaccination contre la COVID-19 ainsi que de la dimension de genre dans les soins de santé primaire et l'immunisation régulière. Le gouvernement explore activement les possibilités d'augmenter le financement d'IMEVCan afin d'augmenter les activités de vaccination des populations prioritaires et marginalisées, de s'attaquer à la désinformation et aux obstacles à la confiance dans les vaccins et de renforcer la capacité des systèmes de santé mis à rude épreuve dans les pays à revenus faibles ou moyens.

Le Canada demeure préoccupé par la propagation des faux renseignements et la désinformation sur la COVID-19 et de leurs effets sur la confiance que le public accorde aux vaccins, aux autorités sanitaires et aux institutions démocratiques. Au soutien continu offert dans le cadre d'IMEVCan à la sensibilisation communautaire ciblée et aux campagnes d'information fondées sur des preuves s'ajoute le leadership

mondial qu'exerce le Canada en matière de lutte contre la désinformation et de renforcement de la confiance envers les vaccins dans le cadre du Plan d'action mondial priorisant la pandémie de COVID-19, dont la mise en œuvre est dirigée par les États-Unis. Dans le cadre de ce forum, le Canada collabore avec ses partenaires afin de créer des occasions, à l'échelle mondiale et régionale, de mettre en commun les pratiques exemplaires, mettre en relief les approches efficaces et repérer les occasions d'amplifier les efforts à l'avenir. Il poursuivra également son travail avec ses partenaires afin de soutenir les stratégies dirigées par les communautés ainsi qu'avec la communauté internationale afin de faire valoir des données fiables et fondées sur la science qui sont essentielles à des démocraties fortes ainsi qu'à une riposte mondiale efficace aux pandémies.

**Recommandation 3 : Que le gouvernement du Canada déploie tous les efforts nécessaires pour que le vaccin contre la COVID-19 de la société Medicago, Covifenz, reçoive l'autorisation d'utilisation d'urgence de l'OMS et puisse servir dans le cadre du mécanisme COVAX.**

Réponse : Le gouvernement du Canada reconnaît les avantages d'une industrie nationale de biofabrication forte et résiliente, car celle-ci contribue à faire en sorte que le Canada et le monde soient mieux préparés aux futures vagues de COVID-19 et aux futures pandémies. Le gouvernement du Canada prend acte de la recommandation voulant qu'il déploie tous les efforts nécessaires pour que le vaccin contre la COVID-19 de la société Medicago, Covifenz, figure sur la liste d'autorisation d'utilisation d'urgence de l'OMS et puisse servir dans le cadre du mécanisme COVAX.

L'OMS dispose d'un rigoureux processus d'autorisation d'utilisation d'urgence qui est respecté par la communauté internationale. Le Canada accorde toute sa confiance au processus scientifique et réglementaire de l'OMS, y compris en ce qui concerne l'autorisation d'utilisation d'urgence. Le gouvernement du Canada transmet régulièrement des renseignements à l'OMS au sujet des vaccins approuvés par Santé Canada tout en s'abstenant de s'ingérer dans les processus scientifiques et réglementaires de l'OMS. Le gouvernement du Canada s'engage à faire valoir les intérêts des entreprises canadiennes dans le cadre de forums multilatéraux où il est approprié de le faire. Peu importe les décisions que rendra l'OMS en matière d'autorisation d'utilisation d'urgence, à cette étape de la riposte à la COVID-19, il apparaît peu probable que le mécanisme COVAX intègre de nouveaux vaccins candidats à son portefeuille, étant donné qu'il réduit ses stocks en fonction de la diminution de la demande à l'échelle internationale.

**Recommandation 4 : Que le gouvernement du Canada veuille à ce que tous les fonds additionnels versés à l'Accélérateur ACT soient répartis de façon plus équitable entre les quatre volets.**

Réponse : Le gouvernement du Canada est un des principaux donateurs en ce qui concerne sa priorisation du soutien dans tous les piliers de l'Accélérateur ACT : produits diagnostiques, traitements et vaccins, ainsi que le connecteur permettant la coordination des systèmes de santé et de la riposte. L'approche du Canada reconnaît qu'une riposte efficace en matière de santé publique exige des tests robustes, l'accès aux traitements – dont les vaccins et l'oxygène – et les systèmes permettant leur prestation efficace. Ce soutien interpilier s'applique aux plus de 2 G\$ que le Canada s'est engagé à fournir aux partenaires de l'Accélérateur ACT depuis le début de la pandémie, dont les 732 M\$ annoncés le 12 mai 2022 dans le Budget de 2022.

Les investissements réalisés à ce jour par le Canada dans l'Accélérateur ACT correspondent aux besoins énoncés dans le dossier d'investissement de ce dernier ainsi que dans le Plan stratégique et le budget de 2021-2022. Le budget de l'Accélérateur ACT indique une demande quelque trois fois supérieure au financement actuel pour les vaccins ainsi que pour les autres piliers de l'Accélérateur ACT. Ces besoins ont été déterminés au moyen de vastes consultations auprès des intervenants concernés et ont été mis à jour tout au long de la pandémie en fonction de la demande des pays. Par conséquent, en janvier 2023, le Canada s'est engagé à verser la somme de 1 272 M\$ pour le pilier des vaccins ; 290 M\$ pour le pilier des traitements; 265 M\$ pour le pilier des produits diagnostiques et 310 M\$ pour le Connecteur. Le Canada est l'un des seuls donateurs à investir de façon aussi importante dans tous les piliers de l'Accélérateur ACT.

Tandis que les efforts liés à la COVID-19 passent des mesures d'urgence au contrôle d'une COVID-19 endémique, l'Accélérateur ACT et ses partenaires entament eux aussi une phase de transition vers la lutte contre la maladie sous sa forme endémique, l'intégration de la COVID-19 dans les services de santé ordinaires et la préparation aux pandémies futures. Pendant cette nouvelle phase de la pandémie, le Canada sera en bonne position pour continuer de faire avancer les objectifs qui sous-tendent les piliers de l'Accélérateur ACT au moyen de ses engagements actuels, en maintenant la souplesse et la capacité de pointe nécessaires pour répondre à tout changement rapide dans le contexte pandémique, le cas échéant. Le gouvernement ne s'attend pas à analyser d'autres dossiers d'investissement dans l'Accélérateur ACT, mais continuera d'appuyer une approche intersectorielle pour un accès équitable aux contre-mesures médicales chez ses partenaires mondiaux en matière de santé pendant la pandémie actuelle et lors de futures crises sanitaires mondiales.

**Recommandation 5** : Que le gouvernement du Canada accorde un financement supplémentaire au centre de transfert de technologie pour le vaccin à ARNm situé en Afrique du Sud.

**Réponse** : Le gouvernement du Canada accueille la recommandation voulant qu'il accorde un financement supplémentaire au centre de transfert de technologie pour le vaccin à ARNm situé en Afrique du Sud. Le Canada est résolu à s'attaquer aux obstacles à l'accès équitable aux vaccins en améliorant la capacité de production locale dans les pays du Sud grâce aux investissements actuels. La concentration des activités de production de vaccins dans un nombre restreint de pays et la dépendance des pays à revenus faibles et moyens à l'égard des marchés et des mécanismes mondiaux ont contribué à un accès inéquitable pendant les premières phases de la pandémie. Pour renforcer les systèmes de santé locaux et promouvoir une préparation équitable aux pandémies à l'avenir, il est essentiel de fournir aux pays en développement des technologies médicales, de la formation et une capacité de production adéquates.

Le Canada a été un des premiers à appuyer le programme du Centre de transfert et de fabrication de technologies à ARN (le centre) et a annoncé un financement de 15 M\$ au sommet du G20 en 2021. Le 16 novembre 2022, au G20, le premier ministre Justin Trudeau a annoncé un financement additionnel de 15 M\$ pour le centre, de qui va dans le même sens que la recommandation 5. Le soutien additionnel offert par le Canada permettra de faire avancer les travaux du Centre pour les vaccins à ARNm contre la COVID-19 en Afrique du Sud, de faciliter le transfert de technologies et de développer la technologie d'ARNm de deuxième génération ainsi qu'un pipeline de vaccin à ARNm pour la COVID-19 et d'autres maladies. Le soutien offert par le Canada permettra également de renforcer la capacité d'un réseau d'installations de production, en particulier au Sénégal, au Nigeria, au Kenya et au Bangladesh.

Au sommet du G20 de 2022, le Canada a également annoncé un financement de 15 M\$ pour l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS) destiné à renforcer les capacités de production de vaccins en Amérique latine et dans les Caraïbes. Le soutien offert par le Canada permettra d'augmenter les activités de fabrication de vaccin à ARNm contre la COVID-19 qui sont sécuritaires, efficaces et ont fait l'objet d'un contrôle de la qualité. Cette initiative a pour but de renforcer les politiques et les systèmes réglementaires nationaux tout en stimulant la coordination entre les pays et entre les secteurs public et privé. Plus précisément, le financement offert par le Canada permettra à l'OPS de développer la mise au point de vaccins, le savoir-faire et les processus et les capacités de production des institutions comme le Brésil et l'Argentine, en tant que « satellites » au sein du Centre de transfert de technologies ARNm, en partenariat avec l'OMS et le Medicines Patent Pool. Le Canada continuera de surveiller de près l'évolution des capacités régionales en matière de production, les résultats des programmes, l'environnement de risque et les besoins budgétaires dans l'évaluation d'un éventuel investissement supplémentaire.

**Recommandations 6 et 7** : Que le gouvernement du Canada continue de considérer le financement qu'il verse à l'Accélérateur ACT comme une forme d'aide distincte qui s'ajoute à l'aide au développement officielle et que, compte tenu de l'augmentation des besoins mondiaux résultant de la pandémie de COVID-19, le gouvernement du Canada augmente ses contributions globales à l'aide publique au développement, conformément à l'objectif de 0,7 % du RNB.

**Réponse** : Le gouvernement prend bonne note de la recommandation de considérer le financement qu'il fournit à l'Accélérateur ACT comme étant distinct de son aide officielle au développement (AOD) ou encore d'apporter ce financement en plus de son AOD. Jusqu'ici, le plus gros des contributions (plus de 96 %) du gouvernement canadien aux partenaires de l'Accélérateur ACT provient de nouvelles ressources pour l'aide internationale. Vu que l'essentiel du financement a été tiré de l'AOD et que le gouvernement a procédé à des réaffectations internes à cause de l'impossibilité de mettre en œuvre des projets en raison de la pandémie de COVID-19, très peu d'argent qui devait être affecté à l'AOD a été utilisé pour s'attaquer à d'autres problèmes humanitaires ou de développement.

Le gouvernement prend également bonne note de la recommandation d'augmenter significativement ses contributions globales à l'AOD de façon à ce que celles-ci atteignent l'objectif de 0,7 % de son revenu national brut (RNB). Selon le Comité d'aide au développement (CAD) de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), les sommes affectées par le Canada à l'AOD ont augmenté chaque année depuis 2016, de sorte que le ratio AOD/RNB a atteint 0,32 % en 2021 (selon les données disponibles les plus récentes), soit son plus haut niveau depuis 2011. Le Canada a affecté près de 3,5 milliards de dollars en ressources pour l'aide internationale en vue de stimuler la relance des pays en développement après la COVID-19. En raison de ses dépenses extraordinaires liées à la COVID-19, les sommes dépensées par le Canada pour l'aide internationale ont atteint le niveau record de 8,4 milliards de dollars en 2020-2021.

Le Canada demeure aussi fermement résolu à accroître l'efficacité de son aide en obtenant de meilleurs résultats pour les plus pauvres et les plus vulnérables et en mettant à profit des sources de financement nouvelles et complémentaires. Conformément à sa Politique d'aide internationale féministe, le Canada privilégie les investissements qui sont plus à même d'accroître l'égalité entre les femmes et les hommes et de renforcer le pouvoir des femmes et des filles. Ce faisant, le Canada est en mesure de contribuer

plus activement à la réduction de la pauvreté. En réponse aux répercussions économiques de la pandémie de COVID-19, le Canada a versé 1 milliard de dollars au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance du Fonds monétaire international (FMI), lequel permet de répondre aux besoins urgents des pays à faible revenu en leur accordant des prêts sans intérêts.

De plus, de mai 2020 à décembre 2021, le Canada a fourni près de 100 millions de dollars pour l'allègement temporaire du service de la dette des pays les plus pauvres dans le cadre de l'Initiative de suspension de la dette lancée par le G20 et le Club de Paris.

**Recommandation 8 : Que le gouvernement du Canada veuille à ce que ses accords de financement des activités de recherche et de développement comportent des dispositions permanentes [sic] de céder facilement les droits de propriété intellectuelle des produits obtenus, y compris les vaccins, les médicaments et les outils de diagnostic des fabricants qui desservent des pays à faible ou à moyen revenu.**

Réponse : Le gouvernement du Canada est conscient des préoccupations suscitées par l'application générale de la recommandation relative aux engagements unilatéraux de concession de licences pour les fonds de recherche-développement. Il note que le Canada continuera d'envisager de prendre des engagements appropriés en matière d'accès et de concession de licences si les occasions se présentent. Le gouvernement souscrit au principe que le public devrait tirer profit de la recherche-développement lorsque des fonds publics sont investis dans celle-ci. Par conséquent, la stratégie du Canada en matière de biofabrication vise à contribuer à la préparation en cas de pandémie et à accompagner le développement d'une industrie canadienne de biofabrication concurrentielle. De plus, la stratégie du Canada en matière de propriété intellectuelle vise à tirer des avantages économiques des investissements faits en science et en innovation. Les avantages pour le public sont maximisés lorsque les modalités relatives à la propriété intellectuelle sont adaptées de façon à tenir compte du contexte et des objectifs particuliers de chaque possibilité de financement, avec des conditions librement consenties et établies d'un commun accord. Les solutions universelles peuvent compromettre les avantages escomptés pour le public. Par conséquent, les représentants de l'État envisageront la possibilité de prendre des engagements en matière d'accès et de concession de licences en tenant compte du contexte lorsque cela est indiqué.

Le Canada demeure résolu à faciliter l'accès aux vaccins contre la COVID-19 ainsi qu'aux outils de diagnostic et aux traitements à travers divers mécanismes et initiatives à court terme, y compris des investissements de plus de 2 milliards de dollars dans l'Accélérateur ACT (le Dispositif pour accélérer l'accès aux outils de lutte contre la COVID) et le Mécanisme COVAX. Le gouvernement note d'ailleurs que des investissements canadiens de 45 millions de dollars ont été faits pour mettre à niveau les capacités régionales de production du programme du Centre de transfert de technologie pour les vaccins à ARNm en Afrique du Sud et de la plateforme de fabrication de vaccins à ARNm de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS). Ces efforts visent à accroître les capacités de production de vaccins à ARNm dans des pays à faible revenu et des pays à revenu intermédiaire et à y diversifier l'accès aux vaccins.

De plus, grâce au partenariat qu'il a créé avec la Coalition pour les innovations en matière de préparation aux pandémies, le Canada a contribué à des plateformes de recherche-développement de vaccins pour des pathogènes qui suscitent des craintes à l'échelle internationale, y compris la COVID-

19. La Coalition a d'ailleurs joué un rôle vital dans le cadre de la réponse de la communauté internationale à la COVID-19. Les investissements réalisés par la Coalition dans la recherche, la mise au point et la production de vaccins ont aidé le Mécanisme COVAX à garantir l'accès à près de 2,6 milliards de doses pour des pays à faible revenu et des pays dont le revenu se situe dans la moyenne inférieure et ont permis d'accélérer la mise au point d'un grand nombre de vaccins. Le Canada a versé à la Coalition 90 millions de dollars pour les vaccins contre la COVID-19 et 24 millions de dollars pour appuyer ses efforts de recherche-développement de vaccins pour d'autres pathogènes qui pourraient avoir des conséquences graves. Le Canada entend continuer à appuyer le travail indispensable de recherche-développement fait par la Coalition dans le cadre des efforts déployés par la communauté internationale pour prévenir d'autres pandémies et pour se préparer à des pandémies futures.

**Recommandation 9 : Que le gouvernement du Canada demande un élargissement de la portée de la décision ministérielle de juin 2022 relative à l'Accord sur les ADPIC afin que celle-ci s'applique aussi à la production et la fourniture d'outils de diagnostic et de traitements contre la COVID-19.**

Réponse : Le gouvernement prend bonne note de la recommandation de demander l'élargissement de la portée de la décision ministérielle de juin 2022 relative à l'Accord sur les ADPIC (aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce) afin que celle-ci s'applique également à la production et la fourniture d'outils de diagnostic et de traitements contre la COVID-19. Le gouvernement note, suite à la décision du Conseil général de l'OMC du 20 décembre 2022, de reporter à plus tard la Décision ministérielle du 17 décembre relative à la dérogation à l'Accord sur les ADPIC pour y inclure la production et la fourniture d'outils de diagnostic et de traitements contre la COVID-19, le Conseil général de s'est engagé à se pencher sur la question de l'établissement d'une nouvelle date limite lors de la tenue de sa prochaine rencontre, en mars 2023. Le report de la date limite de la décision ministérielle permettra d'étudier soigneusement l'idée d'élargir la portée de la dérogation à l'Accord sur les ADPIC à la production et la fourniture d'outils de diagnostic et de traitements contre la COVID-19.

Le Canada continue de discuter de ce dossier avec les autres membres de l'OMC et d'encourager ceux-ci à se fonder sur des données probantes pour alimenter le débat. Le Canada espère ainsi déterminer si des membres ont rencontré des difficultés liées à la production et la fourniture d'outils de diagnostic et de traitements contre la COVID-19 (que ces difficultés soient liées à l'Accord sur les ADPIC ou qu'elles en découlent). Parallèlement à sa participation aux discussions relatives à cette question au sein du Conseil des ADPIC, le Canada continue de chercher des solutions à court terme, notamment en étudiant des façons de composer avec les contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement et les restrictions relatives à l'exportation dans le cadre de la réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19, en plus d'apporter un soutien continu à l'Accélérateur ACT.

**Recommandations 10 et 11 : Que le gouvernement du Canada lance immédiatement des consultations publiques sur le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM), qu'il publie les conclusions de celles-ci dans un délai d'un an à compter du dépôt du présent rapport au Parlement, et qu'il améliore ses méthodes de communication et ses pratiques administratives relatives au RCAM; que le gouvernement du Canada ajoute immédiatement les vaccins, les outils de diagnostic et les traitements contre la COVID-19 à l'annexe 1 de la *Loi sur les brevets*.**

Réponse : Le gouvernement du Canada prend bonne note des recommandations relatives à la tenue de consultations publiques sur le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM) et à l'ajout des vaccins, des outils de diagnostic et des traitements contre la COVID-19 à l'annexe 1 de la *Loi sur les brevets*. Vu la complexité des considérations juridiques et techniques qui doivent éclairer toute réforme éventuelle du RCAM, le gouvernement ne pense pas que la tenue de vastes consultations publiques soit la meilleure plateforme pour recueillir des informations sur le mécanisme. Le gouvernement a néanmoins reçu – et continue de recevoir – des commentaires d'intervenants diverses qui ont l'expertise juridique et technique nécessaire en matière de production de produits pharmaceutiques pour éclairer les travaux futurs du RCAM. Le gouvernement réfléchira à des façons d'améliorer l'administration et les communications en ligne liées au RCAM. Le gouvernement continuera de prendre des décisions relatives à des ajouts éventuels à la liste figurant à l'annexe 1 de la *Loi sur les brevets* (y compris pour les décisions relatives à la COVID-19) et, de façon plus générale, de se baser sur des données probantes et équitables. Il tiendra notamment compte des capacités de fabrication du Canada, des enjeux relatifs à l'approvisionnement mondial et des avantages pratiques qui pourraient probablement être tirés de l'ajout de nouveaux éléments à la liste figurant à l'annexe 1.

Le Canada demeure résolu à déployer diverses solutions à moyen terme pour accroître l'immunisation et l'accès à des mesures préventives pour lutter contre la COVID à l'échelle de la planète. Pour ce faire, le Canada poursuivra ses efforts pour améliorer l'administration des vaccins, pour renforcer les systèmes de santé et pour encourager la production locale de vaccins, notamment dans le cadre de l'Initiative mondiale pour l'équité vaccinale du Canada (IMEVCan). Le Canada continuera également à chercher des façons de composer avec les contraintes liées aux chaînes d'approvisionnement et les restrictions relatives à l'exportation dans le cadre de la réponse de l'OMC à la pandémie de COVID-19.